

REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Troyes Champagne Metropole
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Appel d'offres ouvert
Référence :	M2024-060
Date de mise en ligne :	Le vendredi 28 juin 2024 à 10:10:02
Date de clôture :	Le lundi 05 août 2024 à 17:00:00
Titre :	Acheminement et la distribution des courriers et colis en France, DOM-COM et International pour le compte de Troyes Champagne Métropole et la Ville de Troyes
Descriptif :	<p>La Ville de Troyes et la Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole, se sont associées en constituant un groupement de commande, en vue de retenir un opérateur économique commun chargé de la réception des courriers et colis de chaque entité, pouvant être affranchis au préalable, de les acheminer et les distribuer.</p> <p>Il a été convenu que Troyes Champagne Métropole assumerait le rôle de coordonnateur du groupement et aura, à ce titre, la charge de définir l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation, d'élaborer le dossier de la consultation, d'exercer l'ensemble des opérations de sélection de l'attributaire jusqu'à la notification dudit accord-cadre.</p> <p>Troyes Champagne Métropole, une fois l'accord-cadre notifié, sera chargée également de l'exécution du marché au nom du groupement.</p>

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

Questions / Réponses

[04/07/2024 à 10:41:19] 1/ Dans le CCAP article 3.1.1 :

Dans les pièces contractuelles, la note méthodologique est absente, est-ce normal ?

2/ Dans le CCAP article 3.2.2 clause sociale :

Vous évoquez le lot 3, mais, sauf erreur de notre part il n'y a pas de lot 3 ?

3/ Dans le CCAP article 4.3 pénalités :

Les prestations relèvent du Service Universel postal et dans ce cadre les délais sont indicatifs, pouvez-vous supprimer les pénalités de retard pour ces 2 lots ?

4/ Dans le CCAP article 5 variation des prix :

Vous stipulez un préavis de 2 mois minimum avant la date prévue pour communiquer les nouveaux tarifs, pouvez-vous :

- Retenir 1 mois au lieu de 2 mois ?
- Par courrier simple plutôt que par recommandé ?
- Et à la date d'entrée en vigueur de nos tarifs plutôt qu'à la date anniversaire du marché ?

5/ Dans le CCAP article 5 variation des prix :

La clause de sauvegarde telle que rédigée ne correspond-t-elle pas plutôt à une clause butoir ?

6/ Dans le CCAP article 5.4 périodicité des paiements :

Vous stipulez que les paiements interviennent à l'issue de la réception des prestations or certaines prestations « ex : réexpédition) sont facturées à terme à échoir et non à terme échu, comment procéder ?

7/ Dans le CCTP et le BPU LOT 1 :

A plusieurs reprises vous demandez l'acheminement des plis jusqu'à 3KG, les offres relevant du Service Universel Postal sont dorénavant limitées à 2KG depuis le 1er janvier 2023, pouvez-vous modifier cette limite de poids dans les différents documents ?

8/ Dans le CCTP article 3.1 lieu d'exécution :

Vous évoquez la collecte de vos plis ainsi que la mise à disposition de matériel fermé et sécurisé or, sauf erreur de notre part, la prestation de collecte ne fait pas partie de l'appel d'offre, à quoi correspondent ces exigences ?

9/ Dans le CCTP article 4 délais de distribution :

Les délais mentionnés relevant du Service Universel Postal sont des délais indicatifs, pouvez-vous supprimer cette notion de délai maximum ?

10/ Dans le BPU LOT 1 et LOT 2 :

Plusieurs formules de calcul sont erronées, pouvez-vous les modifier ?

Ex : Colonne D et colonne I correspondent au montant de la TVA et non au montant TTC

11/ Dans le BPU LOT 1 :

le tarif de lettre nationale recommandée, telle que décomposée dans votre BPU, ne correspond pas à notre grille tarifaire et ne nous permet pas de le compléter en l'état, comment le compléter ?

12/ Dans le BPU LOT 1 :

Comment compléter le BPU LOT 1 lorsque nous proposons une zone unique à l'international ?

13/ Dans le BPU LOT 2 :

Comment procéder lorsque les tranches de poids ne sont pas conformes à notre grille tarifaire ?

14/ Dans le BPU LOT 2 :

Comment procéder pour les lignes 57 à 60, si les niveaux d'assurances proposés ne correspondent pas à nos tranches optionnelles ?

Questions / Réponses

[04/07/2024 17:23:32] Mesdames, Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir prendre connaissance du complément d'informations n°1 répondant à un ensemble de questions posées par divers candidats.

Nous vous invitons à télécharger l'ensemble du dossier de consultation, les pièces ont été modifiées en conséquence.

Cordialement

La Direction de la commande publique

*
</i>Fichier envoyé en pj : M2024-060 - Complément d'information n°1.pdf</i>*